

DESHERBAGE

(04/03/2008)

Lutter contre les bromes dans les céréales d'hiver

La lutte contre le brome est devenue plus délicate depuis l'interdiction des applications fractionnées des matières actives à mode d'action ALS. Voici quelques conseils pour mettre en place une lutte efficace contre cette adventice.

Avec les conditions climatiques actuelles -températures douces et pluie-, les bromes vont se développer rapidement. En cas de fortes infestations, la nuisibilité sur la culture peut s'exercer dès maintenant avec des pertes de rendement probables. Parmi les différents bromes rencontrés dans les céréales, le brome stérile est le plus difficile à détruire avec les herbicides. Les autres bromes tels que le brome mou ou le brome des champs sont en général plus sensibles.

Quelles solutions ?

En post-levée, aucune solution n'existe sur l'orge et l'avoine. Sur orge d'hiver, seul l'Avadex 480 et Parnass C, en incorporation avant le semis contribuent à la lutte contre les bromes. Parmi les herbicides céréales, deux d'entre eux sont reconnus comme efficaces sur les bromes : **Attribut et Monitor**. Toutefois, depuis que l'usage en fractionné est interdit, les résultats, en particulier sur bromes stériles, sont moins réguliers. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, il conviendra d'appliquer ces produits dans les meilleures conditions possibles :

- sol humide en surface, hygrométrie au moins supérieure à 70/80%, sur des bromes bien verts, les plus jeunes possibles.

- Utilisation indispensable d'un adjuvant pour optimiser l'efficacité : les mouillants sont particulièrement indiqués (Génamin 0.2% du volume de bouillie, **Silwet L77 0.1L/ha**, Surf 2000 0.11 à 0.15l/ha). Les huiles végétales ou minérales, dont les performances sur brome sont légèrement moins bonnes, sont aussi utilisables à raison de 1l/ha. [LB1]



Plantule de brome stérile

© ARVALIS-Institut du végétal/NC

Les autres herbicides, surtout actifs sur brome mou ou des champs, sont Archipel, Aloes, Atlantis WG et Absolu WG, les efficacités sur le brome stérile sont irrégulières.

Les doses efficaces pour chacun de ces produits sont les doses homologuées, lorsqu'ils sont utilisés seuls.

Sur flore mixte de graminées

Sur flore mixte de graminées, les associations d'herbicides seront pratiquement indispensables. En fonction de la flore, les programmes peuvent être les suivants :

- Sur ray-grass + brome stérile : Atlantis WG 0.5kg ou Archipel 0.25kg + Attribut 0.03/0.04kg ou Monitor 0.015/0.02kg +adjuvant

- Sur vulpin + brome stérile en faible densité : Attribut 0.06kg+adjuvant .

- Sur vulpin + brome stérile en forte densité : Atlantis WG 0.03kg+Attribut 0.04/0.06kg ou Monitor 0.02/0.025kg+adjuvant.

Tenir compte de la culture suivante

Dans le choix des herbicides, la culture suivante est à prendre en compte. Certaines d'entre elles sont sensibles au reliquat (crucifères, légumineuses petites graines...). Par exemple le colza est déconseillé après une application d'Attribut. Concernant les associations d'herbicides à base de sulfonilurées, il faut suivre les recommandations des firmes concernant les cultures suivantes.

La lutte contre le brome ne peut être réussie à moyen terme qu'en mettant en œuvre tous les moyens agronomiques possibles pour diminuer le potentiel semencier, d'autant plus qu'une seule famille chimique est efficace sur cette adventice. Le labour reste la solution la plus efficace contre cette graminée par rapport à tout traitement chimique, si le type de sol le permet. Les déchaumages à l'interculture sont également très efficaces pour faire lever les bromes et réduire ainsi leur densité dans les cultures. La gestion des bordures est importante. Le brome rentre souvent et progresse dans une parcelle à partir des bordures. La fauche ou le broyage sont à privilégier avant grenaison des bromes. L'utilisation d'herbicides non sélectifs sur les bordures est à proscrire. Les espèces pionnières, telles que les bromes, s'installeront rapidement et seront source de contamination pour la parcelle.

D'un point de vue réglementaire, une proposition d'évolution de la restriction a été proposée à l'administration en 2006, afin de prendre en compte la lutte contre les bromes en double application, sans réponse aujourd'hui.

Gérard CITRON (ARVALIS - Institut du végétal) ✉